

Du consentement unanime, M. McCleave, appuyé par M. Smith (Lincoln), propose,—Que les bills suivants soient maintenant lus pour une deuxième fois:

- Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.
 Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.
 Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.
 Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.
 Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.
 Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.
 Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.
 Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.
 Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.
 Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.
 Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.
 Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.
 Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.
 Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.
 Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.
 Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.
 Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.
 Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.
 Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.
 Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.
 Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.
 Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.
 Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.
 Bill SD-270, Loi pour faire droit à Élisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.
 Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid-Girard Frigon.
 Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.
 Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.
 Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus une deuxième fois et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat).

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 88*) en date du 13 avril 1959, deman-